



REGLEMENT PARTICULIER

Course Nationale (Hors Championnat)

ENDURANCE TT QUAD

6H de QUINCEY

avec

ENDURANCE QUAD KID

26-27 Septembre 2020

Article 1 : Généralité

Le Club Bourgogne Quad 21, affilié FFM, n° C3470 organise une Endurance TT Quad qui se déroulera les **26 et 27 Septembre 2020** au lieu-dit en "Gibosse" - 21700 PREMEAUX-PRISSEY, organisée conformément aux prescriptions du Règlement national de la FFM aux clauses de l'Endurance TT et du présent Règlement Particulier.

Le site est surveillé par 2 agents de sécurité de 22H à 7H durant les 2 nuits.

La course Endurance TT Quad se dispute par équipe de 1 ou 2 pilotes et avec 1 ou 2 quads d'une cylindrée minimum de 250cm³ et 1000cm³ maximum.
Longueur du circuit : environ 2.6 km constitué d'une partie piste et sous-bois. Largeur de la piste : 6 à 12m. L'épreuve est déclarée à la FFM en catégorie nationale hors Championnat.

La course Endurance Quad Kid est ouverte aux jeunes âgés de 9 à 15 ans maximum.
Longueur du circuit : 1.2 km constitué d'une partie piste et sous-bois. Largeur de la piste : 6 à 12m. L'épreuve est déclarée à la FFM en catégorie KID nationale hors Championnat.

Ces deux organisations sont soumises à invitation.

Article 2 : Engagement

Les chèques devront être libellés au nom de Bourgogne Quad 21 et être expédiés à **BOURGOGNE QUAD 21 - 16 rue du Moulin - 21700 QUINCEY**.

La date limite est fixée au 25 JUILLET 2020.

Au-delà de cette date, le tarif du droit d'engagement est majoré. (voir tableau ci-dessous)

	ENDURANCE TT QUAD	ENDURANCE QUAD KID
Droit engagement	120€ par machine	60€
Droit engagement hors délai	140€ par machine	80€
Nombre de places autorisées	35 équipages (solo ou duo)	25
Licence FFM admise	NCO ou LJA2	NJ NCO, NET, ETJ ou LJA2
Catégorie Cylindrée Age minimum	<ul style="list-style-type: none"> • 4x2 solo • 4x4 solo • Duo toutes catégories • Féminine toutes catégories 16 ans avec CASM	Poussin 9-12 ans 65cc 2T à 90cc 2T / 90cc 4T à 150cc 4T Benjamin 13-14 ans de 125cc 2T à 250cc 4T moteur à vitesse et refroidissement liquide Minime/Cadet 15-16 ans de 150cc 2T à 500cc 4T

L'organisation se réserve le droit de refus d'engagement sans avoir à justifier le motif et la cause. Les licences "une manifestation" sont admise et devront être impérativement téléchargées auparavant sur le site de la FFM. Aucune licence ne sera délivrée sur place. Tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte par l'organisation.

Lors des vérifications administratives, les pilotes devront présenter :

- leur carte de licence FFM en cours de validité ou un justificatif de licence "une manifestation" (la présentation de la licence sur écran n'est pas autorisée)
- un justificatif d'identité
- un certificat médical de moins d'un an en cas de prise d'une licence "une manifestation"
- [le CASM ou un Guidon](#)
- [une autorisation Parentale \(voir en annexe\)](#)

Les pilotes qui ne rempliront pas les conditions ci-dessus ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Article 3 : Transpondeur

Un seul transpondeur sera remis par équipe (par machine). Une caution sera éventuellement demandée (par le Chronométrage).

Lors de tout changement de pilote, il devra obligatoirement procéder au changement de transpondeur. Tout pilote qui reprendra la piste sans transpondeur devra impérativement rentrer au stand sous les ordres de la Direction de Course pour mettre son transpondeur et l'équipe se verra appliquer une pénalité de 2 minutes ou 2 tours.

Article 4 : Stand - Paddock

Un extincteur de 6kg agréé pour les feux hydrocarbure sera obligatoire dans chaque stand, et devra être visible, ainsi qu'un tapis environnemental devra être présent sous chaque machine. Seront admis : les pilotes, 2 mécaniciens, un panneauteur, responsable d'équipe et 2 accompagnateurs. La vitesse est limitée à **20Km/h maximum**. Il est rappelé aux concurrents que leur machine et leur matériel sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation : en aucun cas la responsabilité civile du Club Organisateur ne pourra être invoquée en cas de vol ou dégradation subie.

Article 5 : Machine

Les quads devront porter impérativement 2 plaques : une à l'arrière et une à l'avant et le numéro devra être LISIBLE et VISIBLE. Le montage des plaques devra être souple. Les dimensions des plaques devront être au minimum 15x20 cm pour l'avant et 20x25 cm pour l'arrière et peuvent être montées en drapeau. Fond de plaque vert et numéro blanc.

Ils devront être équipés de nerfs-bars qui remonteront jusqu'au niveau du garde boue arrière. Tout quad devra être équipé d'un coupe circuit bracelet se reliant au pilote.

Contrôle sonore : conformément aux normes FFM, il sera limité à 112 décibels. Tous Quads dépassant cette limite ne sera pas autorisé à prendre le départ. Au cours de l'épreuve toute machine ne respectant pas cette norme sera mise hors course.

L'accès à la piste est strictement interdit à tous engins motorisés en dehors des heures prévues et indiquées dans le planning.

Article 6 : Equipement Pilote

Port d'un casque homologué obligatoire correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Tous les casques doivent être marqués d'une des marques d'homologation des normes internationales officielles suivantes : FIM, Europe / ECE 22/05.

Les pilotes devront porter une tenue de crossman ou d'enduriste complète en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente allant jusqu'aux genoux.

- Protection dorsale obligatoire Norme EN 1621-2
- Protection pectorale obligatoire Norme EN 14021
- Gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : La norme EN 1621-2 est obligatoire et la norme EN 14021 est fortement recommandée.

Article 7 : Changement de pilote

Tout changement de pilote ne devra s'effectuer que dans les stands.

Article 8 : Départ

Les positions sur la grille seront définies par l'ordre des temps lors des essais chronos pour la 1ère manche. L'ordre de départ des manches suivantes sera déterminé par rapport à l'ordre d'arrivée de la manche précédente et ainsi de suite.

Pour les KIDS, le départ sera donné en épi. Le pilote sera positionné sur le quad, moteur en marche. Au top départ, les pilotes partiront dans le sens indiqué. Les 3 catégories KIDS partiront en même temps et rouleront ensemble durant chaque manche.

Pour les autres, le départ sera donné style "Le Mans", les pilotes seront face à leur quad, un genou à terre, coupe circuit à la main. Au signal du Directeur de Course, les pilotes rejoindront leur Quad, brancheront le coupe circuit et mettront leur Quad en route, seul. Le démarrage à la poussette sera autorisé 30 secondes après le départ et sur ordre du Directeur de Course. Le pilote pourra se faire aider de son mécanicien et de son équipier après ordre du Directeur de Course.

Toute intervention quelle qu'en soit la nature ne sera tolérée sur la grille de départ. Seuls les pilotes en dossard, la Direction de Course, et la presse auront accès à la ligne de départ. Les mécaniciens et accompagnateurs devront rester derrière les barrières sous peine de pénalité de 2 minutes.

Article 9 : Séance d'essai

Un tour de reconnaissance **obligatoire** sera effectué en convoi par tous les pilotes, avec interdiction de se dépasser, par groupe de 30 maximum dans les 2 sens de roulage (1 jour dans un sens et l'autre jour dans le sens inverse). **La catégorie KID roulera dans le même sens durant les deux jours.**

Article 10 : Réparation

Un tapis environnemental devra être présent sous le véhicule. Tous les Quads devront être présentés au Contrôle Technique, où un marquage sera effectué. Toutes les pièces pourront être changées pendant la course sauf le cadre. Toutes réparations en dehors des stands entraîneront une pénalité, sauf bougie et chaîne et qui devront uniquement être faites par le pilote. En cas de panne le pilote pourra ramener son Quad en le poussant, ou ramener à pied le transpondeur à son équipier qui, lui, pourra repartir. Toutes soudures ou meulages sont interdits dans les stands, un endroit spécifique sera mis à disposition, matériel non fourni.

En cas de panne grave un quad de substitution de marque et puissance identique pourra-être utilisé sous réserve d'avoir subi le contrôle technique initial.

Article 11 : Ravitaillement

Toutes interventions Quad et pilote se feront impérativement dans les stands attribués par l'organisation. Aucun carburant autre que celui vendu dans le commerce ne sera autorisé. Les ravitaillements se feront **moteur arrêté**. Il ne devra pas y avoir plus de 30 litres de carburant dans les stands.

Article 12 : Arrivée

L'arrivée sera donnée face au poste de chronométrage, au drapeau à damiers. Tous les pilotes devront ralentir, il est interdit de doubler.

Article 13 : Classement

Un classement scratch sera établi et un classement par catégorie. Le classement sera établi sur le cumul des tours effectués lors de chaque manche. L'équipage qui aura cumulé le plus grand nombre de tours sera le vainqueur. En cas d'égalité au nombre de tours, c'est le temps chrono de la dernière manche qui départagera les équipes.

Pour les KIDS, un classement scratch sera établi par catégorie ou classement général en fonction du nombre de pilotes inscrits.

Article 14 : Réclamation

Les réclamations devront être déposées conformément aux termes du Code Sportif à l'article 510 et suivants et 2.3.1.1 et suivants. Les réclamations concernant les classements seront reçues dans les 30 minutes qui suivent la publication des résultats de chaque manche, accompagnées d'un chèque de 75 euros remboursable si la réclamation est fondée. Réclamation qui devra être remise au Directeur de Course par écrit. En cas de démontage, une caution de 100 euros pour moteur 2 temps et 250 euros pour moteur 4 temps devra être déposée en plus. Si la réclamation n'est pas fondée cette somme sera versée au pilote mis en cause. **Attention : en cas de réclamation ou de contestation, celle-ci devra être écrite et remise au Directeur de Course qui la transmettra au Président du Jury.**

Article 15 : Liste de sanctions qui pourront être prises par le Jury conformément au Code Sportif :

Casque ou équipement non conforme -----	Départ refusé
Contrôle de bruit en fin d'épreuve (tolérance 2 db) -----	10 minutes ou 1 tour
Usage d'une machine non vérifiée aux techniques -----	Disqualification
Fumer dans les stands -----	Disqualification
Véhicules non autorisés dans les stands -----	15 minutes ou 2 tours
Non utilisation d'un tapis environnemental -----	1ère infraction : rappel 2me infraction : 10 min / 1 tour
Vitesse excessive dans les stands -----	1ère infraction : 10 min / 1 tour 2me infraction : 15 min / 2 tours
Rouler en sens inverse sur la piste ou dans les stands --	Disqualification
Non-respect du balisage de la piste ou des stands -----	Disqualification
Circuler sans casque ou sans protection (sur le site) -----	Disqualification
Non-respect des drapeaux présentés sur la piste -----	10 minutes ou 1 tour
Ravitailer moteur en marche ou pilote sur la machine ---	10 minutes ou 1 tour
Réparation sur la piste contraire au règlement -----	Disqualification
Remorquage sur le circuit -----	Disqualification

Rappel : Il est **STRICTEMENT INTERDIT** aux membres d'équipage ou accompagnants d'intervenir sur la piste (en cas de problème d'un pilote) : **DISQUALIFICATION**.

Article 16 : Récompense

1er au 3me scratch : coupes ou plaques pour les trois premiers de chaque catégorie (1 engagement sera offert au 1er de chaque catégorie pour la prochaine édition).

Article 17 : Assurance

Evènement assuré selon les garanties prévues par les articles du Code du Sport R.331-18 à R.331- 44.

Article 18 : Application du Règlement

Tous points non prévus au présent règlement seront examinés par le Jury conformément au Règlement FFM. En s'inscrivant, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement et toutes les clauses. Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par la Direction de Course et reconnaissent comme seule Juridiction sportive le Code Sportif FFM.

Article 19 : Liste des Officiels et Encadrement

Directeur de Course :

BENNER Arnaud - N°139469

Président du Jury :

BARNAY Didier - N°179273

Membres du Jury :

FORESTIER Amold - N°243491 et HOHNER Marino - N°187722

Commissaire technique :

CHOLLET Fabrice - N°253037

Chronométrage :

MOUGIN Patrice - N°248670

BOURGOGNE QUAD 21 :

Président : M. MOUCHET Guillaume - N°316122

Vice-Président : M. PELLETIER Franck - N°316124

Visa du Club :

Le 21/01/2020

Bourgogne Quad 21
19 rue du Moulin - 21700 QUINCEY
mail : b.quad21@orange.fr
site : www.bourgognequad21.fr

Visa Ligue :

Visa FFM :

HORAIRES PREVISIONNELS (susceptibles de modification)

Vendredi 25 septembre 2020 :

18h00 à 21h00 : Contrôles administratifs et techniques pour tous

Samedi 26 septembre 2020 :

7h30 à 9h30 : Contrôles administratifs et techniques pour tous

9h45 à 10h15 : Briefing Pilotes et Commissaires de piste

10h30 à 10h45 : Essais libres KIDS + Chronos - 15min

11h00 à 11h30 : Essais libres Quad 30 min

11h45 à 12h15 : Essais chronos Quad - 30 min

12h15 à 13h30 : Pause Repas

----- Arrosage et remise en état Piste

13h30 à 13h45 : 1 ère manche Quad KIDS - 15 min

14h00 à 15h30 : 1ère manche de 1h30 Quad

15h45 à 16h15 : Démonstration SSV – 30 min

----- Arrosage et remise en état Piste

17h00 à 17h15 : 2ème manche Quad KIDS - 15 min

17h30 à 19h30 : 2ème manche de 2h00 Quad

19h45 à 20h15 : Démonstration SSV - 30 min

Dimanche 27 septembre 2020 :

8h45 à 9h15 : Essais libres Quad – Sens Inverse - 30 min

9h30 à 10h00 : Démonstration SSV – 30 min

10h15 à 10h30 : 3ème manche Quad KIDS - 15 min

10h45 à 11h45 : 3ème manche de 1h00 Quad

12h00 à 12h30 : Démonstration SSV – 30 min

12h30 à 13h45 : Pause Repas

----- Arrosage et remise en état Piste

14h00 à 14h15 : 4ème manche Quad KIDS - 15 min

14h30 à 16h00 : 4ème manche de 1h30 Quad

(16h15 à 16h45 : Démonstration SSV – 30 min)

17h00 : Remise des prix

Annexe

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) Mr, Mme _____

AUTORISE mon enfant _____ né(e) le _____

Inscrit sous le dossard N° _____ avec le quad _____

à participer à la course ENDURANCE KID prévue les 26 et 27 SEPTEMBRE 2020

ET avoir pris connaissance du Règlement Particulier de l'épreuve.

Par ailleurs, je m'engage à donner tout pouvoir aux secouristes et Médecin sur l'épreuve pour

Autoriser les actes médicaux nécessaires en cas de blessure de mon enfant.

Fait le _____ à _____

Signature du représentant légal :